

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2012

Ordre du jour

12-54. Institution - Désignation de représentants au Syndicat d'adduction en eau potable du canton de Grand-Champ et à la commission d'appel d'offres	2
12-55. Culture - Finances - Animations 4ème trimestre.....	3
12-56. Culture - Finances - Mois du documentaire - Charte des participants	3
12-57. Finances – Budget – Décision modificative n°2012-02.....	4
12-58. - Finances – Subventions – Centre bourg – Programme voirie 2013 – Amende de police.....	5
12-59. Finances – Aménagement du Secteur Ouest du Centre bourg – Ecofaur	6
12-60. Institutions – Finances – Rapport de la chambre régionale des comptes sur les comptes de la société d'économie mixte EADM	11
12-61. Economie – Finances – EAPT – Vente d'un terrain au Groupe Rubion.....	13

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le lundi 24 septembre 2012, s'est réuni le lundi 1^{er} octobre 2012 en session ordinaire en mairie.

Présents (20) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Yolande GAUDAIRE, Philippe LE RAY, Flora RIMBERT, Bernard DANET, Pascal VALCK, Michèle AUFFRET (absente excusée lors de l'appel, elle est arrivée avant l'adoption du premier bordereau), Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Gérard BEAULIEU, Dominique ABEL, Cyril JAN, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE, Jean Claude GUILLEMOT

Absents ayant donné pouvoir (5) : Christian GASNIER, Raymonde BUTTERWORTH, Claudine BOSSARD, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT respectivement à Yolande GAUDAIRE, Nelly FRUCHARD, Flora RIMBERT, Jean Yves LE MOIGNO, Philippe LE RAY

Absents (2) : Yves LEROY, Fabienne BONNION

Secrétaire de séance : Yolande GAUDAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Unanimité des membres présents.

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-54. Institution - Désignation de représentants au Syndicat d'adduction en eau potable du canton de Grand-Champ et à la commission d'appel d'offres

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Danielle NICOLAS ayant démissionné de ses fonctions d'adjointe et de membre du conseil municipal, Gérard BEAULIEU a donc été installé comme nouveau membre du conseil municipal, en sa qualité de successeur dans l'ordre de la liste.

Le Conseil municipal étant désormais complet, il est maintenant proposé de désigner un(e) remplaçant(e) pour les représentations au sein des instances suivantes, en qualité de membre suppléant :

- Syndicat d'adduction en eau potable du canton de Grand-Champ ;
- Commission d'appel d'offres, tenant lieu de :
 - Commission d'appel d'offres pour les marchés publics sur appel d'offres et dans tous les autres cas prévus par le code des marchés publics ;
 - jury de concours, notamment pour la désignation des maîtres d'œuvre, pour les marchés publics de maîtrise d'œuvre, et dans tous les autres cas prévus par le code des marchés publics, étant précisé que les personnalités compétentes sont désignées par le maire, président de droit du jury ;
 - commission d'ouverture des plis, pour les délégations de service public.

Principales remarques

A l'occasion de ce bordereau, le maire annonce la démission de Danielle NICOLAS, en précisant qu'elle n'est ni malade ni fâchée et en soulignant par ailleurs son caractère enjoué et sa grande disponibilité. Elle rappelle qu'elle était adjointe depuis 2004 et la remercie à nouveau pour le travail accompli depuis. Elle souhaite enfin la bienvenue à Gérard BEAULIEU qui a déjà été conseiller municipal durant 13 ans par le passé.

Jean Yves LE MOIGNO rend également hommage à Danielle NICOLAS, en son nom et au nom des adjoints ; il souligne sa grande disponibilité et sa convivialité, avant de souhaiter la bienvenue à Gérard BEAULIEU.

Vincent GEMIN tient à évoquer le très bon travail effectué dans l'élaboration des bulletins municipaux, une activité lourde, complexe et contrainte. Il la félicite pour ce travail de qualité.

Le maire précise par la suite à Arnaud LE BOULAIRE que les conditions de la succession de Danielle NICOLAS et du fonctionnement de la commission « Communication » sont encore en réflexion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Gérard BEAULIEU, par un vote à bulletin secret et dans le respect de la proportionnelle pour la commission d'appel d'offres, pour le poste de délégué suppléant dans les instances suivantes :

- **Syndicat d'adduction en eau potable du canton de Grand-Champ : 20 voix pour ;**
- **Commission d'appel d'offres : 18 voix pour.**

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-55. Culture - Finances - Animations 4^{ème} trimestre

Flora RIMBERT lit et développe le rapport suivant :

1. Le contexte du projet

Au mois de novembre, la commune de Plescop a souhaité proposer des animations sur le thème du loup, pour poursuivre sur le sujet déjà abordé au mois d'octobre lors de la manifestation « 1, 2, 3...Histoires à Croquer » (Animations avec la petite enfance et les scolaires sur le thème du loup, spectacle « Contes en ombres » par la compagnie Coppelius, etc.). De plus, la veillée contée familiale, qui aura lieu en novembre, serait également consacrée à la thématique du loup.

2. Le contenu du projet

a) Objectif

L'objectif est de proposer aux Plescopais une exposition sur le thème du loup, à destination d'un public adulte mais aussi familial. Pour cela, le musée du Loup, situé dans le Finistère à St Thégonnec, propose des expositions « clé en main » à louer pour toute structure désireuse de créer un évènement autour du loup. La Médiathèque pourrait louer deux expositions complémentaires :

- Exposition « Loups d'antan », qui comprend des reproductions de gravures de la fin du XIX^e siècle - début XX^e siècle. Cette exposition composée de 13 panneaux (55.5 x 40 cm) décrit de façon édifiante l'imagerie du loup à travers le monde. Le loup y est souvent décrit comme un monstre féroce, sanguinaire. Ce qu'il est évidemment.

- Exposition « Le Loup : objets et livres », qui propose différents objets autour du thème du loup (ex : pics à loups, pièges à loups, lanternes, colliers à pointes, etc.). Cette exposition est accompagnée de 41 livres sur le sujet.

b) Date : mois de novembre

c) Type d'engagement : contrat de location d'exposition avec le Musée du Loup

d) Coût : Exposition « Loups d'antan » : 150 euros. Exposition « Le Loup : objets et livres » : 100 euros

Le transport aller et retour est à la charge du bénéficiaire.

Le coût de ces expositions est supporté par le budget animations de la médiathèque qui avait conservé une enveloppe de 300 euros à cette fin.

Annexe : Contrat de location des expositions avec le Musée du Loup

Principales remarques

Flora RIMBERT précise à Michèle AUFFRET que la médiathèque accueillera l'exposition durant le mois de novembre et le maire indique que le sujet attire généralement beaucoup de monde.

Vincent GEMIN ajoute que le prochain mois du documentaire sera consacré à la bête du Gévaudan.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 19 et 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à approuver ce projet et donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-56. Culture - Finances - Mois du documentaire - Charte des participants

Flora RIMBERT lit et développe le rapport suivant :

Depuis quelques années, la commune de Plescop a mis en place des partenariats permettant aux Plescopais de découvrir des documentaires.

Afin d'inscrire cette démarche dans la durée, il est proposé d'adhérer à la charte des participants passée avec les différents acteurs de ce projet, à savoir : Image en Bibliothèque, Daoulagad Breizh, Cin'Ecran et la Médiathèque départementale.

La charte concerne plus particulièrement Daoulagad Breizh qui propose :

- une aide à la programmation ;
- l'organisation de tournées des films ;
- une mise en relation avec les producteurs / distributeurs, ainsi que les réalisateurs ;
- une aide à la communication (médiatisation, mise à disposition de programmes, etc.) ;
- une aide financière : prise en charge des frais des invités des tournées refacturés par la suite.

En contrepartie, la structure accueillante agit ainsi :

- Participation et inscription : la collectivité coordonne ses interventions, organise la rencontre entre le public et les intervenants, s'inscrit sur le site d'Image en bibliothèque ;
- Communication : un représentant de la collectivité pré-visionne le film pour le médiatiser, cherche le public-cible, médiatise l'événement ;
- Accueil des intervenants : s'engage à accueillir au mieux les intervenants, organise les interventions périphériques (circulation, logistique, hébergement le cas échéant ;
- Aspects techniques : se procure tout le matériel de vidéo-projection adapté, effectue les essais nécessaires, etc. ;
- Autour de la projection : la collectivité présente et anime la rencontre ;
- Participation financière : la collectivité prend en charge la location du film (0/30 min : 50 € TTC, 30/60 min : 100 € TTC, plus de 60 min : 150 € TTC), à laquelle s'ajoute les frais d'hébergement et de restauration de l'invité, ainsi que les frais de déplacement et d'intervention du réalisateur.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 19 et 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la présente charte ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-57. Finances – Budget – Décision modificative n°2012-02

Jean-Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année à pareille époque, le budget nécessite quelques ajustements qui, en l'occurrence, s'avèrent relativement modestes.

DF 65 – Subventions

L'association des coureurs à pieds de Plescop a fait suivre à quatre de ces membres une formation PSC1 (ancien AFPS) par l'association de secourisme des pompiers de Plescop. Il est proposé de participer à hauteur de 30 € par personne, soit 120 €, dans la logique des partenariats préventifs engagés depuis quelques années avec les associations plescopaises.

L'association Pot'Art s'est également engagée dans cette voie en faisant suivre à deux de ces membres une formation PSC1. Il est donc proposé de participer à hauteur de 30 € par personne, soit 60 €.

L'ESP football : l'équipe séniors A de football vient d'accéder pour la première fois à la division Honneur Régional. Cependant l'évolution vers cette division apporte de nouvelles contraintes au club, notamment pour les déplacements qui sont plus nombreux et souvent hors département. Aussi, pour permettre au club d'assurer le bon déroulement de cette saison sportive, il est proposé d'apporter une aide complémentaire de 720 €, qui proviendra de la ligne « déplacement région » non consommée de l'association handball. En effet la délibération du 02 avril 2012 prévoyait des déplacements pour 7 équipes. Or seulement 6 ont été concernées, ce qui amène la subvention à 4 320 € au lieu de 5 040 €.

Les allocations de fournitures scolaires : un enfant de Plescop est scolarisé à l'école privée Sainte Bernadette à Vannes. Le montant à verser par enfant est de 43.43 € conformément à la délibération du 2 avril 2012.

Le Comité de jumelage Plescop-Nisipari : la délibération du 2 avril 2012 prévoyait une subvention de 1 000 € pour l'accueil des Roumains au mois d'août. Cependant la délégation roumaine a été plus nombreuse que prévue (10 personnes supplémentaires) et des frais supplémentaires ont dû être engagés par le comité de jumelage. L'action du comité étant très importante pour le maintien des relations entre les deux villes, dans lequel la commune de Plescop est évidemment impliquée, il est donc proposé à l'assemblée de verser une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Les projets jeunes : Maëlle Houssais a été sélectionnée par l'association ADPEP Siège pour participer au projet « Jeunes Ambassadeurs de Bretagne JO 2012 ». Elle avait pour mission de représenter son territoire et de transmettre à son retour, via une vidéo, les scénettes et photos prises au cours de son séjour sur les valeurs que véhiculent les Jeux Olympiques. Pour soutenir cette jeune plescopaise dans sa mission, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 200 € qui lui sera versée via l'association ADPEP.

Les crédits nécessaires à ces nouvelles décisions seront inscrits au compte 6574 pour la somme de 923.43 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
65 – Autres charges de gestion courante	+ 923.43 €		
022 – Dépenses imprévues	- 923.43 €		
TOTAL DEPENSES	0.00 €		

Principales remarques

Au sujet de la restitution de Maëlle HOUSSAIS, Cyril JAN indique que les élus n'ont pas été invités à cette réunion. Yolande GAUDAIRE lui rappelant que l'invitation destinée à tous les Plescopais est parue dans la presse, il précise qu'il n'est abonné à aucun des deux quotidiens régionaux ; il regrette l'absence d'invitation par mail. Le maire considère qu'il existait d'autres moyens de le savoir.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver les mesures nouvelles précitées et les décisions modificatives subséquentes ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 1 octobre 2012

12-58. - Finances – Subventions – Centre bourg – Programme voirie 2013 – Amende de police

Philippe LE RAY lit et développe le rapport suivant :

1. MOTIVATION DU PROJET

Par délibération du 7 juillet 2008, le conseil municipal avait approuvé le programme de restructuration de centre bourg ainsi que le nouveau plan de circulation qui répondaient tous deux à une exigence de mise en sécurité et de mise en accessibilité de l'espace public.

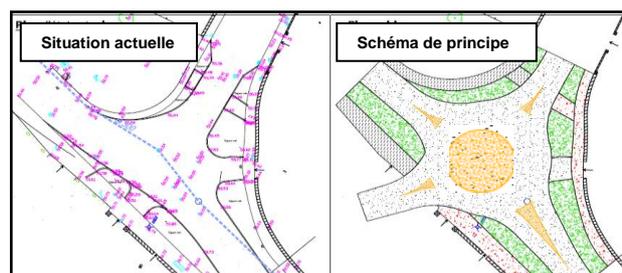
Depuis, une grande partie de l'avenue du Général a été réaménagée et sécurisée ainsi :

- par la mise en place d'un sens unique de circulation
- par le rétrécissement de la voie et l'élargissement des trottoirs, restituant ainsi l'espace aux piétons
- par l'aménagement du carrefour avenue du Général de Gaulle/ rue Saint Pierre en réalisant un revêtement de type pavés en porphyre produisant ainsi une rupture susceptible de mettre en éveil les conducteurs

Il reste toutefois à renforcer la sécurité aux abords des écoles, notamment par la réalisation d'aménagements de part et d'autres de l'école Ste Anne.

2. CONSISTANCE DU PROJET

Dans ce contexte, la commune de Plescop envisage de sécuriser la dernière section de l'avenue du Général de Gaulle, en réalisant un giratoire à l'intersection de la rue des Bruyères.



Cet aménagement permettra de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les changes entre la rue des Bruyères, l'entrée du parking du Parc Urbain. Par ailleurs les demi-tours y seront facilités.

Le giratoire sera bien entendu franchissable pour ne pas gêner les transports publics, mais il comportera un décalage axiale suffisant pour éviter toute tangente.

L'aménagement prévoit :

- la création d'un giratoire en résine
- la mise en place de trottoirs en béton désactivé et en enrobé.
- le marquage de 3 passages piétons
- la mise en place d'une signalisation avancée de giratoire

Ces travaux permettront d'assurer un cheminement des piétons de part et d'autre de la voie tout en améliorant nettement la sécurité dans le carrefour actuel.

Aménagement et sécurisation	44 448.65 € HT
<i>Préparation – installation de chantier</i>	<i>5 373.74 € HT</i>
<i>Voirie</i>	<i>36 620.81 € HT</i>
<i>Marquage et signalisation</i>	<i>2 454.10 € HT</i>

3. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est dans l'immédiat le suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTAN € HT
Travaux	44 448,65	Amendes de police	Inconnu
		Part communale	44 930,27
TVA	8 711,94	FCTVA (15,482%)	8 230,32
TOTAL TTC	53 160,59	TOTAL TTC	53 160,59

Principales remarques

Après une présentation plus détaillée par Philippe LE RAY, Cyril JAN considère que ce giratoire permet aussi d'effectuer un demi-tour sécurisé au carrefour des rues de Bruyères et de Gaulle.

S'agissant du passage piéton, marquée par du granite en porphyre dans la rue St Pierre, Arnaud LE BOULAIRE le juge peu identifiable pour les enfants qui sont plus sensibles aux bandes blanches. L'idée de compléter l'ensemble par des clous est évoquée mais ce procédé n'est plus réglementaire et il n'est pas plus explicite. Philippe LE RAY considère toutefois qu'une fois les aménagements définitifs réalisés et la voie placée en sens unique, le passage ressortira bien mieux.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à :

- **autoriser le maire à solliciter toutes les subventions possibles se rapportant à ce programme auprès des organismes publics ou privés compétents notamment au titre des amendes de police ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels (marchés, etc.) y afférents et pour formuler toute demande de subvention.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-59. Finances – Aménagement du Secteur Ouest du Centre bourg – Ecofaur

Jean-Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

1 - LA DEMARCHE

Le développement d'une commune ne repose pas exclusivement sur son centre-bourg et sa périphérie. Il s'appuie aussi sur différents axes de vie, que constituent les quartiers, qu'il convient de préserver, voire de mettre en valeur, dans une logique de développement durable.

Cependant, si un cœur de bourg n'est pas nécessairement le réceptacle de la vie communale, il constitue en revanche un lieu privilégié d'animation qu'il convient de développer, de dynamiser, pour en faire un espace intime de vie et de rencontre, dans le respect d'un développement durable et éco-responsable.

Cet objectif reste toutefois difficile à atteindre, dans la mesure où les centre-bourgs se sont le plus souvent construits le long de voies de transit, sans lien particulier entre les commerces et les services, et dans la mesure,

aussi, où notre société a trop souvent donné une place prépondérante à l'automobile (circulation, stationnement, etc.). Il s'agit toutefois d'un constat général et non d'une fatalité.

L'aménagement d'un centre-bourg est donc l'occasion de prendre du recul, de prendre en compte ces contraintes et leur possible évolution, pour définir des priorités claires sur les choix de vie proposés à la population, en pensant de nouvelles surfaces (plan de circulation définitif, espaces publics, matériaux, etc.), de nouveaux volumes (bibliothèque, mairie, etc.).

Après plus de 7 années d'études stratégiques et pluridisciplinaires sur le développement de Plescop, l'assemblée municipale avait donc décidé, en 2005, d'engager des études opérationnelles plus particulièrement axées sur les fonctions et l'aménagement du centre-bourg.

Ces études ont abouti à la constitution d'un programme global et cohérent que les Plescopais nous ont demandé de mettre en œuvre à une très large majorité.

Depuis, certaines mesures ont déjà été réalisées, notamment la restructuration de la partie Est du centre-ville :

- équipements publics structurants (nouvelle mairie ; ensembles commerciaux, etc.)
- places urbaines affirmées (la place Marianne, Kerfontaine),
- habitat dense (collectifs, etc.)
- commerces de proximité, etc.

Il reste que ces réalisations n'auraient pas de cohérence si elles n'étaient pas assorties de leur pendant sur la partie Ouest du cœur de bourg, actuellement constitué d'espaces publics relativement dangereux, largement inaccessibles aux personnes à mobilité réduite et très fortement imperméabilisés.

Le diagnostic étant posé depuis plusieurs années, et le remède ayant été approuvé à une large majorité, il convient donc de mettre en œuvre le traitement en aménageant les espaces publics suivants : la rue Saint Pierre, la rue de Sainte Anne, une portion de la rue de Ploëren, ainsi que l'espace de rencontre, de convivialité et d'apaisement que constitue la place et la rue de l'église.

2 - UNE DEMARCHE CONCERTEE

L'aménagement du centre bourg a donné lieu à une démarche participative ayant associé l'ensemble des acteurs de la vie locale.

a) La concertation avec tous les élus

Un comité de pilotage représentant toutes les sensibilités du conseil municipal a été créé et s'est réuni à plusieurs reprises :

- | | |
|------------|---|
| 21/09/04 : | Discussion et validation de la phase de diagnostic, ainsi que des grandes orientations qui s'en dégagent. |
| 21/10/04 : | Travail sur les équipements publics (médiathèque, marché, stationnement, etc.). |
| 15/12/04 : | Etude de 3 scénarii d'aménagement. Les scénarii n°2 et 3 sont retenus à l'unanimité, puis il est demandé de mettre la rue de Ste Anne à sens unique. |
| 23/03/05 : | Poursuite de l'étude. Le scénario n°2 est retenu. |
| 29/06/05 : | Analyse des résultats de la concertation et présentation d'exemple d'utilisation de matériaux. |
| 19/10/05 : | Poursuite de la réflexion sur le développement |
| 11/01/06 : | Analyse des valeurs sur le plan de circulation |
| 06/06 | Consultation et sélection des maîtres d'œuvre |
| 19/07/07 : | Visite de différents centre bourgs ou abords d'équipements publics récemment aménagés dans notre région : Le Guerno, Le Gorvello, Guérande, la Chapelle des Marais, Pornichet... |
| 18/09/07 : | Bilan de la visite et 1 ère réflexion sensible avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre sur différentes thématiques : places et rues partagées, revêtements de sols, structure végétale, espaces piétonniers, entrées de ville, gestion de l'eau et des espaces de transition, mobilier urbain, éclairage-ambiance, aires de stationnement, etc. |
| 26/11/07 : | Présentation des esquisses pour la place de la mairie et l'entrée est du centre-ville (groupe technique) |
| 18/12/07 : | Cadrage opérationnel et discussion sur la place de l'église |
| 6/02/2008 | Présentation des esquisses pour la place de l'église et les rues du centre-ville
Validation définitive du plan d'aménagement détaillé |

Par la suite, les conseillers ont régulièrement pu s'exprimer dans le cadre des comptes rendus d'activités de la mise en œuvre du projet.

b) La concertation avec la population et les associations

Pour que les Plescopais qui le désirent puissent s'approprier le projet et l'amender le cas échéant, celui-ci a été présenté dans les bulletins municipaux. La municipalité a également organisé plusieurs réunions avec différentes catégories de la population, invitées en leurs qualités d'usagers ou de propriétaires concernés.

- Juin 2000 : Présentation du projet de restructuration du centre-bourg et du plan de déplacement
- 22/10/03 : Rencontre avec les commerçants
- 08/03/05 : Rencontre avec des riverains de la rue du Verger
- 25/03/05 : Rencontre avec des riverains de l'avenue du Gal de Gaulle
- 30/03/05 : Rencontre avec des riverains de la placette de Kerfontaine
- 31/03/05 : Rencontre avec des riverains de la place du Centre
- 04/04/05 : Rencontre avec les commerçants, artisans et les professions libérales (26 personnes)

Par la suite, des commerçants ont fait connaître leur inquiétude au sujet de l'instauration d'un sens unique de circulation et ont d'ores et déjà sollicité une indemnisation pour la perte de revenus qui résulterait de l'aménagement du centre-bourg.

Nous leur avons rappelé que la création d'un sens unique de circulation avait notamment pour objectifs :

- de réduire la largeur des chaussées ;
- de restituer autant que possible l'espace public aux piétons dans l'hyper centre-bourg, afin de créer une ambiance conviviale et apaisée, propice au développement d'un commerce de proximité (on notera qu'il ne s'est pas ou peu développé durant les dix dernières années, alors que passaient en centre-bourg plus de 11 000 véhicules/jour) ;
- d'assurer la sécurité des usagers, et notamment des petits Plescopais ;
- de contribuer au développement d'aires de stationnement, le plus souvent paysagers.

- 08/04/05 : Réunion publique (plus de 270 personnes) à l'issue de laquelle le public a très largement marqué son adhésion au projet ;
- 23/09/05 : Rencontre avec l'Ogec de l'école Ste Anne
- 11/10/05 : Rencontre avec les responsables des écoles publiques
- 04/11/05 : Rencontre avec la Poste
- 13/12/05 : Rencontre avec la société Prodim sur le devenir du Shopi
- 07/02/06 : Rencontre avec les propriétaires riverains de la future place de la mairie
- 14/03/06 : Rencontre avec les responsables des écoles publiques
- 14/03/06 : Rencontre avec les riverains de Kergroix et de Lan Vras notamment au sujet de l'achèvement de la voie de contournement et de son articulation avec le centre
- 14/04/06 : Soirée d'échange sur le nouveau centre bourg avec les nouveaux arrivants
- 11/05/06 : Rencontre avec le Crédit agricole au sujet de son repositionnement dans le nouveau centre.
- 24/05/06 : Rencontre avec Prodim au sujet de la nouvelle place de la mairie et de son articulation avec l'appareil commercial
- 30/05/06 : Rencontre avec les riverains du quartier de l'Hermine sur l'articulation du quartier avec le nouveau centre
- 10/10/06 : Rencontre avec les riverains de la place de la future mairie
- 01/12/06 : Réunion de concertation avec le groupe Prodim (Shopi)
- 16/01/07 : Rencontre avec des riverains de la rue des Lilas
- 11/04/07 : Réunion de concertation avec La Poste
- 10/07/07 : Réunion de concertation avec le groupe Prodim (Shopi) et le cabinet d'étude commerciale Cercia de Nantes
- 14/09/07 : Soirée d'échange sur le nouveau centre bourg avec les nouveaux arrivants
- 20/10/07 : Journée portes ouvertes en mairie sur la découverte de la nouvelle mairie et de sa place
- 20/05/08 : Rencontre avec les riverains de la placette de Kerfontaine

Ces rencontres, qui ont également eu lieu avec des représentants des écoles publiques et privées, ont fait apparaître une adhésion globale au projet, qui a toutefois évolué pour tenir compte des suggestions émises.

Par la suite, des commerçants ont fait connaître leur inquiétude au sujet de l'instauration d'un sens unique de circulation et ont sollicité une indemnisation pour la perte de revenus qui résulterait de l'aménagement du centre bourg. Il leur a été rappelé que la création d'un sens unique de circulation avait notamment pour objectifs :

- de réduire la largeur des chaussées par la création de sens uniques de circulation

- de restituer autant que possible l'espace public aux piétons dans l'hyper centre, afin de créer une ambiance apaisée, propice au développement d'un commerce de proximité, très peu développé jusqu'alors
- d'assurer une meilleure sécurité des usagers et notamment des enfants et des personnes à mobilité réduite
- de contribuer au développement d'aires de stationnement paysagées plus adaptées à la convivialité recherchée
- de permettre un plan lumière plus économe en énergie

Globalement, le projet est bien intégré et accepté, et permet à terme de dynamiser l'activité commerciale en cœur de bourg par la création d'espaces de convivialité (placette de Kerfontaine, etc.).

c) Les autres personnes associées

Outre les acteurs locaux, nous avons régulièrement associé à cette opération les instances directement intéressées :

- 08/09/04 : La chambre de commerce.
- 05/04/05 : La communauté d'agglomération, la société TPV et le conseil général pour les transports publics.
- 20/07/05 : Les concessionnaires de réseaux, à l'occasion d'une réunion spécifique, étant toutefois précisé que ces derniers sont régulièrement informés de l'évolution de nos différents projets à l'occasion de réunions de coordination.
- 06/12/05 : La société TPV et la Communauté d'agglomération pour la question des transports publics et des déchets.
- 06/12/05 : Le conseil général pour le statut des voies départementales dans le centre-bourg
- 13/02/06
- et 27/02/06 : Communauté d'agglomération, au sujet de la gestion de la collecte des déchets en centre-bourg et dans la Zac des jardins du Moustoir.
- 26/04/06 : Rencontre avec la Chambre de commerce et d'industrie au sujet du développement commercial dans le nouveau centre-bourg.
- 18/12/07 : Communauté d'agglomération, Transports publics du Pays de Vannes et Conseil général, au sujet des transports publics.
- 2008/2012 : Rencontres très régulières avec les services de l'agglomération pour bien intégrer la problématique de la desserte en transport public et de collecte des déchets, pour la concilier avec les aménagements de sécurité des voies.

Enfin, le conseil général (Agence technique départementale de Questembert) reçoit tous les procès-verbaux des réunions du comité de pilotage.

Voilà donc sommairement retracées quelques étapes marquantes de la concertation organisée jusqu'ici et qui ne cesse d'enrichir au quotidien notre projet.

3. LE CONTENU DU PROJET

Le projet répond aux enjeux sociaux et de requalification soulevés lors de la phase de diagnostic préalable et par la concertation, et notamment aux intentions suivantes :

- Affirmer le statut des places urbaines, accueillant des services publics (ici la place de l'église et de la médiathèque), pour renforcer ces pôles, contribuer ainsi à la vitalité du centre-ville et conforter la convivialité.
- Requalifier les rues grâce à un nouveau plan de circulation favorable aux déplacements doux qui permet dans le même temps de créer du lien entre les pôles administratifs, éducatifs et culturels.
- Intégrer à la rue de l'Eglise les logements sociaux récemment construits.

Le projet consiste à opérer une véritable restructuration globale qui renforce l'attractivité du centre bourg :

- Le carrefour des rues de Ploëren, du Presbytère, de Sainte Anne et Saint Pierre, disproportionné à l'échelle du piéton est entièrement redessiné ; ici le nouveau plan de circulation permet d'accroître considérablement l'espace piétonnier.
- La déconstruction de l'ancienne mairie, place de l'église permettra d'introduire un nouveau collectif de logement, de terminer le mail vers la ZAC de l'Hermine, et d'affermir le lien entre médiathèque et église.

Parallèlement à l'aménagement du bourg, une remise en état des façades de l'église est en cours.

Globalement, cette phase de travaux va permettre de :

1) Donner des repères

- En donnant à l'espace public une identité à travers l'aménagement : le choix des matériaux doit favoriser la mise en valeur de ces espaces et la qualification de leurs usages.
- En restructurant certains îlots, la place de l'église liée à la médiathèque par un mail planté convivial et structurant et la place du centre qui mixera par ailleurs les commerces et l'espace convivial.

2) Encourager le lien social et développer la mixité

- En créant du lien entre les pôles administratifs, éducatifs et culturels.
- En confortant la convivialité par la création d'un jardin ordonné, propice à la détente et pour encourager les rencontres. Actuellement, la place de l'église répond à l'unique fonction d'accueil à l'édifice. Le projet permettra d'ouvrir à des usages partagés.
- En aménageant des aires de stationnements publics.

3) Sécuriser l'espace urbain

- En menant une réflexion globale sur les différents usages urbains (piétons, automobiles, cyclistes, transports en communs, etc.).
- En protégeant les piétons lors de leurs déplacements.
- En mettant les rues en sens unique.

4) – Favoriser les déplacements alternatifs

- L'ensemble des espaces circulables en voiture au niveau de la place de l'église seront revêtus de pavé porphyre. Ce matériau est utilisé pour révéler le statut de rue du centre-ville et apaiser la circulation.
- Le long de la rue Sainte Anne, deux plateaux en porphyre viendront ralentir la circulation à hauteur des écoles.
- La rue de l'Eglise et la place du Centre deviennent des espaces partagés.

Le maillage a été pensé globalement, pour privilégier l'ensemble des déplacements alternatifs à la voiture :

- Venant en complément des arrêts de bus réalisés à l'Est, un arrêt de bus est prévu pour les transports en commun dans la rue Saint Anne, à côté de l'entrée de l'école Françoise Dolto.
- Le sud de l'église devient une place urbaine piétonne.
- Le mail longeant la médiathèque met en lien les logements périphériques du sud du bourg et de la ZAC de l'Hermine avec le cœur du bourg.
- Les trottoirs deviennent d'un usage plus agréable, puisqu'ils sont dès que possible isolés de la route par le végétal.
- L'implantation de 35 appuis vélos est prévue en complément de ceux déjà posés à l'Est.

Par ailleurs, le déplacement à pied des scolaires pour les trajets domicile-école a été étudié et mis en œuvre en concertation avec la communauté éducative et les parents. Suite à cette réflexion, la rue Sainte Anne est projetée à sens unique.

5) Renforcer la démarche environnementale

La commune de Plescop se caractérise depuis de longues années par son souci de préserver les éléments environnementaux majeurs et de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Depuis 2008, les services de la commune n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Le personnel a suivi une formation aux techniques alternatives de désherbage. Une information a été également faite à la population dans le bulletin municipal.

Par ailleurs, l'entretien des parterres végétaux et la consommation d'eau pour leur arrosage seront réduits par la plantation d'espèces nécessitant peu d'arrosage et par la mise en place d'un paillage biodégradable.

Le stabilisé utilisé est un matériau sain sans incidence sur le milieu et ne nécessite aucun entretien chimique ou mécanique.

Pour les voies, le choix s'est porté sur les pavés porphyres notamment.

4 – LE FINANCEMENT DU PROJET

Le financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 227 188,17	Conseil régional	
Lot 1 -Voirie- Réseaux EP	1 009 730,50	Eco Faur	100 000,00
Place et rue de l'église(espace de convivialité)	457 517,41	Conseil général	
Route de Ploëren	114 720,01	TSD (sur 2 ans)	90 000,00
Rue Saint Pierre/Place du Centre	180 252,83	FISAC	16 174,00
Rue Sainte Anne	257 240,25	Emprunt (28%)	411 000,00
Lot 02 aménagements paysagers	217 457,67	Autofinancement	623 311,10
Place et rue de l'église (espace de convivialité)	104 139,18		
Rue Saint Pierre/Place du Centre	29 748,30		
Rue de Ploëren	35 782,13		
Rue de Sainte Anne	47 788,06		
TVA	240 528,88	FCTVA	227 231,95
TOTAL	1 467 717,05	TOTAL	1 467 717,05

Principales remarques

Cyril JAN estime que le sens unique de la route de Sainte Anne est une bonne chose mais il lui semblait que cette voie était conçue à double sens.

Le maire lui précise que le projet opérationnel prévoyait dès le départ ce sens unique. Elle ajoute que cette nouvelle tranche s'inscrit dans un projet plus global qui a été reconnu par le Conseil régional et qui donne satisfaction à nombre de Plescopais.

Jean Claude GUILLEMOT considère que la place de l'église était déjà un espace partagé puisque de nombreuses personnes s'y rencontraient qui n'étaient pas forcément des croyants.

Le maire lui explique alors qu'il faut entendre la notion « d'espace partagé » comme une volonté de réduire la place prépondérante accordée à la voiture et comme un désir de redonner sa place au piéton et aux échanges conviviaux, à l'instar de ce qui se pratique sur la place Marianne.

Jean Claude GUILLEMOT évoque alors la tristesse d'anciens face à la disparition de l'enclos qui marquait la place de l'ancien cimetière.

Le maire lui rappelle alors que la place sera beaucoup plus animée et permettra des rencontres en toute sécurité, sur un espace qui ne sera pas envahi par les voitures.

Jean Claude GUILLEMOT comprend mais c'est un lieu de mémoire que des Plescopais veulent conserver.

Jean Yves LE MOIGNO estime que cette vision est un peu restrictive car il faut appréhender l'ensemble du projet qui participe au maintien d'une vie dans le bourg ; il existe désormais des lieux de rencontre et de discussion conviviaux où les gens peuvent se croiser, s'arrêter et discuter, comme cela a souvent lieu sur la place Marianne, notamment après les mariages.

Jean Claude GUILLEMOT met alors en avant l'exemple de la commune de PLOEREN qui a fait des choix différents et attire l'attention sur la nécessité de ne pas créer une « forêt d'oliviers » sur la future place de l'église.

Jean Yves LE MOIGNO estime qu'il faut conserver son sérieux et revenir au fond du sujet qui est d'obtenir des subventions pour un projet validé.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à :

- **autoriser le maire à solliciter toutes les subventions possibles se rapportant à ce programme auprès des organismes publics ou privés compétents notamment au titre de l'Eco Faur ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-60. Institutions – Finances – Rapport de la chambre régionale des comptes sur les comptes de la société d'économie mixte EADM

Jean-Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme d'ordinaire, la Chambre régionale des comptes a effectué un contrôle de la gestion des exercices 2006 et suivants de la société d'économie mixte départementale « Espace Aménagement et Développement du Morbihan » (EADM).

Par courrier du 28 juin 2012, la Chambre nous a communiqué un rapport d'observations définitives, en qualité d'actionnaire de la Sem, en vue d'être porté à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

1. Le contexte

La recomposition du tissu de l'économie mixte en Bretagne avait abouti à la création de la Sem EADM par le Conseil général du Mor Bihan, le 16 janvier 2006, en vue notamment de doter les collectivités territoriales d'un outil de maîtrise de leur développement.

Les principaux actionnaires en sont le Département du Mor Bihan, à hauteur de 59,53 % du capital, et les acteurs financiers, à hauteur de 36 % du capital. Le reste est réparti entre les communes, dont la commune de Plescop qui détient 0,13 % du capital (1000 actions à 2€).

L'activité de la Sem comprend l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement, d'acquisitions foncières, d'équipements ou de construction.

A Plescop, cette activité s'étend de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (Zac de Park Nevez), en cours, à la concession d'aménagement concernant la Zac de l'Herminie du centre-bourg, depuis 1991 (sous l'étiquette Semaeb), et la Zac des jardins du Moustoir, depuis 2003.

2. Synthèse des observations de la chambre régionale des comptes

2.1. La chambre a relevé, sur la période 2006-2010, que l'excédent brut d'exploitation se dégradait, principalement en raison d'un effet ciseau entre la hausse des charges de personnel et la baisse de la valeur ajoutée. Elle attribue cette dernière à un niveau de rémunération relativement bas et un plan de charge en baisse depuis la crise.

Le contrôle de la Chambre a cependant permis de constater la mise en œuvre de mesures correctives touchant le suivi administratif et comptable de la société, et cela depuis l'arrivée de la nouvelle direction.

2.2. En outre, la chambre a considéré que l'information donnée aux collectivités manquait de transparence en ce qui concerne les opérations d'aménagement, notamment pour ce qui est du suivi des rémunérations et des cessions de terrain.

Pour ce qui nous concerne, cette question était moins patente puisque nous avons négocié durement les conditions de cette rémunération pour la Zac des Jardins du Moustoir et nous suivons très régulièrement les bilans d'activité et les tableaux des cessions que nous joignons toujours au compte administratif.

2.3. Enfin, la chambre relève que la Sem a renouvelé son contrat d'assistance avec la SCET sur la base d'un appel d'offres comportant des irrégularités dans la procédure de désignation du bénéficiaire (définition imprécise des besoins, absence de consultation préalable du conseil d'administration, absence de transmission du contrat au commissaire aux comptes, incohérences dans la rédaction des documents de consultation).

La chambre a toutefois pris acte de l'instauration de mesures visant à améliorer le suivi administratif et financier et a recommandé le développement de procédures formalisées, destinées au contrôle interne comme à l'amélioration du pilotage de la structure.

3. Réponses apportées par EADM à ces observations

3.1. EADM a tenu pour sa part à rappeler que, depuis sa création en 2006, elle a connu une croissance significative de son activité :

- chiffre d'affaires en progression de + 29% (de 2007 à 2010)
- le capital social de la SEM intact
- un résultat net positif de 2007 à 2009
- un résultat d'exploitation ainsi qu'un résultat net positif pour 2011 (en cours de certification)
- une projection 2012 avec un résultat d'exploitation sur les tendances 2011
- une diminution sensible des charges d'exploitation entre 2010 et 2011 (- 9%)

La Sem considère s'être inscrite dans un cycle de croissance nécessitant un investissement important. Cela s'est traduit en 2010 par des niveaux de charges d'exploitation élevés (communication, charges de personnel, formation, etc.). Cependant, elle souligne que, depuis 2011, elle a stabilisé son modèle économique et conforté son activité. Aujourd'hui, EADM gère ainsi plus de 140 contrats et 30 concessions d'aménagement. Les dispositions qui ont été mises en place en 2011 (contrôle et suivi de la trésorerie, suivi des engagements, procédures internes pour l'établissement des Comptes Rendus aux Collectivités, rédaction des contrats, fiches de postes, guide d'achat, etc.) participent de la bonne gestion de la société.

La Sem en conclut qu'il est excessif de résumer sa situation aux seuls résultats 2010, sans tenir compte de son cycle d'exploitation passé et de ses perspectives à venir.

3.2. La Chambre Régionale des Comptes soulève également, dans son rapport, les conditions qui ont prévalu à l'établissement du contrat réseau passé avec la SCET (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations). EADM rappelle les enjeux pour la SEM de disposer d'une expertise globale, intégrée et propre à circonscrire l'intégralité de ses métiers. Cet apport a été précieux notamment dans les premières années d'activité de la société.

3.3. Enfin, dans les relations d'EADM avec les collectivités locales, les décisions qui ont été prises et les informations transmises notamment par le biais des comptes rendus annuels ont toujours été empruntées d'une grande sincérité et de transparence. Les discussions et les échanges avec les collectivités ne se résument pas à la simple production et lecture d'un compte-rendu financier mais sont le fruit d'une relation et d'échanges permanents (comité technique, comité de pilotage, etc.) et, dans tous les cas, de décisions collégiales. EADM a pris note des quelques remarques formulées par la chambre et pris les mesures correctives. Pour ce qui nous concerne, nous avons en effet réussi à obtenir des CRAC beaucoup plus tôt, nous permettant ainsi de mieux suivre et anticiper les mouvements budgétaires et financiers entre nos budgets.

Cela étant dit, comme le souligne la Sem, nous sommes toujours restés en contact régulier avec cette Sem pour notre part. S'il importe en effet qu'une collectivité publique puisse être accompagnée dans ses projets de développement par des experts, il importe également que ses élus s'impliquent et suivent au quotidien ces dossiers d'avenir ; déléguer, ce n'est pas se débarrasser.

Annexe : rapport intégral

Principales remarques

Jean Yves LE MOIGNO estime que la commune ne rencontre pas de difficultés particulières avec cette société, d'autant qu'elle a depuis longtemps un interlocuteur de qualité en la personne de Christian TRAVERT.

Par ailleurs, il est précisé à Arnaud LE BOULAIRE que les provisions pour risques et charges de la société ne concernent que ses fonds propres et nullement les comptes des opérations communales dont elle a la charge ; cela étant dit, la bonne tenue des comptes propres de la société relève surtout du domaine de compétence de l'actionnaire principal, à savoir le conseil général, et beaucoup moins les communes-clients. Il est toutefois indiqué que ces provisions constituent des réserves en cas de contentieux.

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission "Finances" du 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à prendre ainsi acte du rapport d'observations définitives du 28 juin 2012 produit par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des exercices 2006 et suivants de la SEM « Espace Aménagement et développement du Morbihan » (EADM), en application du code des juridictions financières, et notamment l'article L 243-5 .

Délibération du 1^{er} octobre 2012

12-61. Economie – Finances – EAPT – Vente d'un terrain au Groupe Rubion

Jean-Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

1. Le projet

Le groupe RUBION est un acteur majeur de la fourniture industrielle et de la quincaillerie et le partenaire distributeur des plus grandes marques professionnelles. Il souhaite relocaliser et étendre à cette occasion l'actuel magasin COTTIN, trop étroit et mal situé. Leur projet de développement pour ce nouveau magasin consistera en :

- extension de la gamme de produits : quincaillerie et fournitures industrielles
- création d'une zone de vente de produits métallurgiques, acier, inox avec un service de découpe à la demande ;
- élargissement de la clientèle cible, qui sera étendue aux professionnels et aux collectivités.

Le Groupe RUBION envisage donc de construire un bâtiment de 2500 m² au sein de l'espace économique de Tréhuinec comprenant :

- 1 accueil comptoir
- 4 bureaux
- 1 salle de réunion
- 2 vestiaires et des sanitaires
- 1 local de stockage de marchandises
- 1 magasin de quincaillerie
- 1 parc « Fer » et 1 parc « Tôles



2. Emprise concernée et déclassement de voie

Le groupe RUBION a porté son choix sur une parcelle d'une contenance globale de 7489 m² composée :

- d'une portion d'un terrain cadastrée E1141, d'une contenance de 7456 m², issue de la parcelle E1115, elle-même issue des parcelles en partie des parcelles E166 de 856 m², E167 de 2970 m², E168 de 243m², E338 de 1731 m², E339 de 1420 m², E802 de 419 m² ;
- d'une portion d'un ancien chemin communal d'une contenance de 33 m² (pré-cadastrée E1145).

Avant de considérer cette emprise globale comme étant cessible, il convient toutefois de constater que l'ancien chemin communal n'est plus utilisé depuis plus de 30 ans, puisqu'il était de fait intégré à une prairie exploitée, et qu'il était ainsi désaffecté de fait.

Dans la mesure où ce chemin communal n'assure donc plus en pratique sa fonction de desserte ou de circulation depuis plusieurs années et parce qu'il ne permet plus aucun maillage intéressant des espaces publics ruraux, il est donc proposé de le déclasser dans son intégralité, c'est-à-dire, y compris la portion incluse dans l'emprise foncière qui sera cédée pour la réalisation du futur Soccer.

Le code de la voirie routière permet en effet, pour des raisons évidentes de simplification administrative, d'effectuer ce déclassement sans enquête publique préalable, dès lors que la voie concernée "n'assure plus de fonction de desserte ou de circulation" (Code de la voirie routière, art. L.141-3).

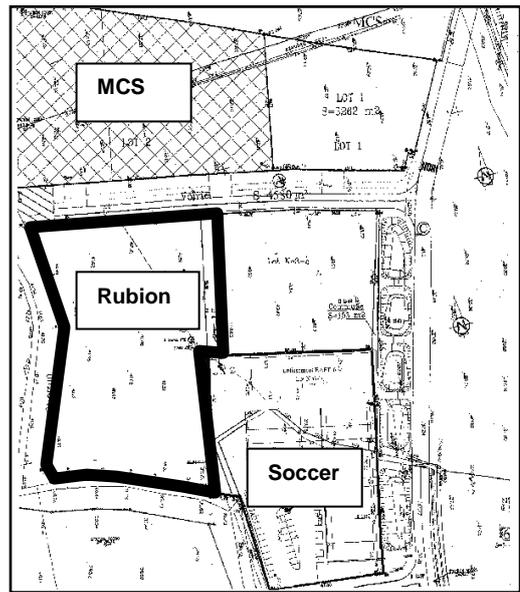
3. Conditions de la cession

Par lettre du 17 septembre 2012, M. Thierry GOVEN, directeur du Groupe RUBION nous a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé dans le lotissement 6 de l'espace d'activités.

Il est donc proposé d'approuver cette cession dans les conditions suivantes :

- Vendeur : Commune de PLESCOP
- Acquéreur : Groupe RUBION, ou toute autre structure juridique pouvant se substituer à lui
- Surface : 7489 m² (E1141p pour 7456 m² et E1145 pour 33 m²)
- Prix : 45 € HT le m² (sous réserve d'un avis compatible de France domaines), auquel s'ajoute la TVA sur marge en vigueur à la signature de l'acte, soit, à titre indicatif, un prix TTC de 53,21 € avec une TVA sur marge incluse de 8,21 €/m² calculée au taux actuel de 19,60 %.

Il convient de préciser que la négociation s'était initialement cristallisée autour de prix différents selon la situation des parcelles (48€ HT en bord de parcelle et 42 € HT le m² en fond de parcelle). Toutefois, pour le calcul de la TVA sur marge, il est apparu nécessaire de pratiquer un prix unifié correspondant grosso modo à la moyenne de ces prix, les surfaces totales auxquelles ils s'appliquaient étant globalement analogues.



Principales remarques

Jean Yves LE MOIGNO indique que ce projet est en gestation depuis près d'un an, car il s'agit d'un groupe important qui a pris le temps de la réflexion avant de se décider. Après avoir donné quelques renseignements sur les objectifs de développement de la structure (10 collaborateurs en 2014, 13 en 2015, avec un chiffre d'affaire prévisionnel de 2 millions d'euros, etc.), il ajoute que ce groupe possède une capacité à acquérir du foncier sans grand problème, en vue de construire rapidement par la suite.

Il profite par ailleurs de l'occasion pour livrer quelques informations au sujet du projet de Soccer : les porteurs du projet ne seraient plus les constructeurs mais l'opération retrouverait sa dimension initiale.

Bernard DANET considère que ce sont de beaux projets et qu'il s'agit d'un juste retour d'investissement par rapport à la somme de travaux engagés ; selon lui, c'est une preuve de l'attrait de ce secteur, qui contredit les doutes émis lors de l'installation de la Cab 56 et de MCS et permet de créer de l'emploi sur le secteur.

Jean Claude GUILLEMOT rebondit sur une question connexe du bordereau, à savoir celle du déclassement du chemin communal ; il considère que la commune reconnaît qu'un chemin non utilisé doit être déclassé ; il en tire la conclusion que cette règle s'applique au cas d'un agriculteur concerné par le projet de création du chemin Vannes/Ste Anne.

Le maire rappelle qu'il ne s'agit nullement d'une règle puisque la commune délibérera toujours au cas par cas.

Bernard DANET voit dans cette intervention de Jean Claude GUILLEMOT une volonté de systématiser le déclassement des chemins ruraux au profit des agriculteurs, ce qui n'est ni le sens de la loi ni le projet de la commune.

Le maire et Jean Yves LE MOIGNO estiment que cette intervention est hors sujet et ne concerne que le conseil général à qui il appartient de gérer la question du projet de sentier pédestre Vannes/Ste Anne d'Auray.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances » du 20 septembre 2012, le conseil municipal est invité à :

- **constater la désaffectation d'une ancienne voie communale dans les conditions précitées ;**
- **prononcer son déclassement du domaine public communal en conséquence ;**
- **accepter la cession de terrain dans les conditions précitées (acquéreur, surface, prix, etc.), le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non-respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;**

- **solliciter l'aide à la commercialisation auprès de toute structure, si l'intéressé est éligible ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Informations générales

1) Délégation et marchés publics

a) Marché de services – Aménagement de Kerlhuerne II : le Groupement Alta de RENNES, attributaire des études d'aménagement (89 275 € HT), a sous-traité la prestation « Etude acoustique » à JLBI Conseils de PLOEMEUR, pour un montant de 3 150 € HT.

b) Marchés de travaux

1 - Restauration de l'église : L'entreprise LEFEVRE, attributaire du lot 1 « Maçonnerie, pierre de taille » (196 748,76 € HT) a sous-traité la prestation « Démolition et dépose de la chaufferie » à l'entreprise Sarl Démolition Bretagne Services de TREFFLEAN, pour un montant de 2 300 € HT.

2 - Aménagement des abords de la salle de sports : L'entreprise EUROVIA, attributaire du lot 1 « Terrassement – voirie » (160 884,44 € HT) a sous-traité la prestation « Béton balayé, désactivé, support vélo, borne bois » à l'entreprise Atlantic paysage de AURAY, pour un montant de 10 585 € HT.

2) Majoration des droits à construire : La loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire ayant été abrogée, la délibération du 2 juillet 2012 instaurant la procédure de consultation aux habitants est donc devenue caduque

3) Agenda

Visite de chantier de la salle Didier COUTELLER : le 20/10/2012, à 10h30.

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD